

PAPRI Pact

2025

Direction de l'eau
et de l'assainissement



Service prévention santé et sécurité
Communauté Urbaine du Grand Reims
2025

**GRAND
REIMS**
COMMUNAUTÉ URBAINE

Contexte :

Document obligatoire issu de l'obligation de prévention des risques professionnels, le PAPRIPACT (Programme Annuel de Prévention des Risques et d'Amélioration des Conditions de Travail) est réalisé dans la collectivité sur la base du document unique.

Ce programme fixe la liste détaillée des mesures de prévention devant être prises au cours de l'année à venir, ainsi que, pour chaque mesure, ses conditions d'exécution et l'estimation de son coût."

Pour faciliter l'animation de la démarche, un PAPRIPACT sera établi par unité organisationnelle (UO).

PARTIE I – BILAN 2024

- a) Un état des lieux des accidents de travail sur l'année 2024
 - ⇒ Indicateur n°1 – Accidents / répartition par famille
 - ⇒ Indicateur n°2 – Accidents / répartition dans le temps
- b) Un état des lieux des formations/autorisations réalisées sur l'année 2024
 - ⇒ Indicateur n°3 – Tableau de bord des formations
 - ⇒ Indicateur n°4 – Autorisations et habilitations / répartition par famille et services
- c) Suivi des équipements de protection individuelle

PARTIE II – PLAN D'ACTION

- d) Les unités de travail dans l'unité organisationnelle
- e) Synthèse sur l'évaluation des risques de cette UO – juin 2025
 - ⇒ Indicateur n°5 – EvRP / répartition par score
- f) Le plan d'action 2024/2025

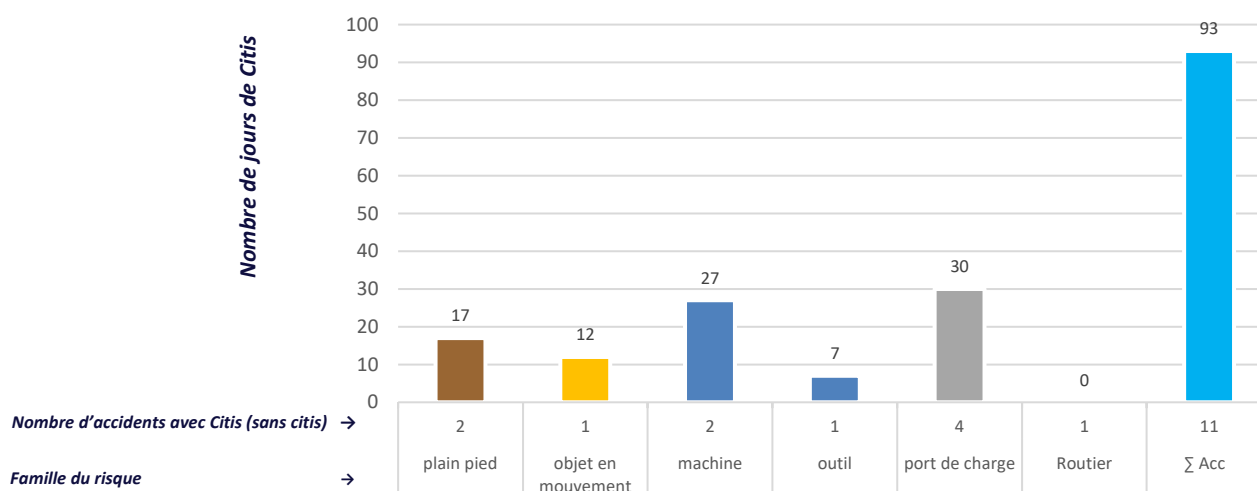
Ce document a été établi en amont avec les différents acteurs de la prévention de cette unité organisationnelle.

Une présentation du PAPRIPACT à la Formation Spécialisée Santé Sécurité Condition de Travail est programmée en octobre 2025.

PARTIE I – BILAN 2024

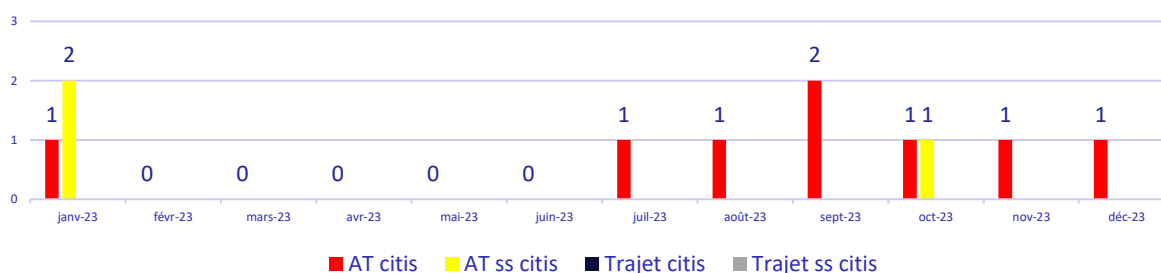
A. Un état des lieux des accidents de travail sur l'année 2024

□ Indicateur n°1 – Accidents / répartition par famille



Citis : Congé pour invalidité temporaire imputable au service

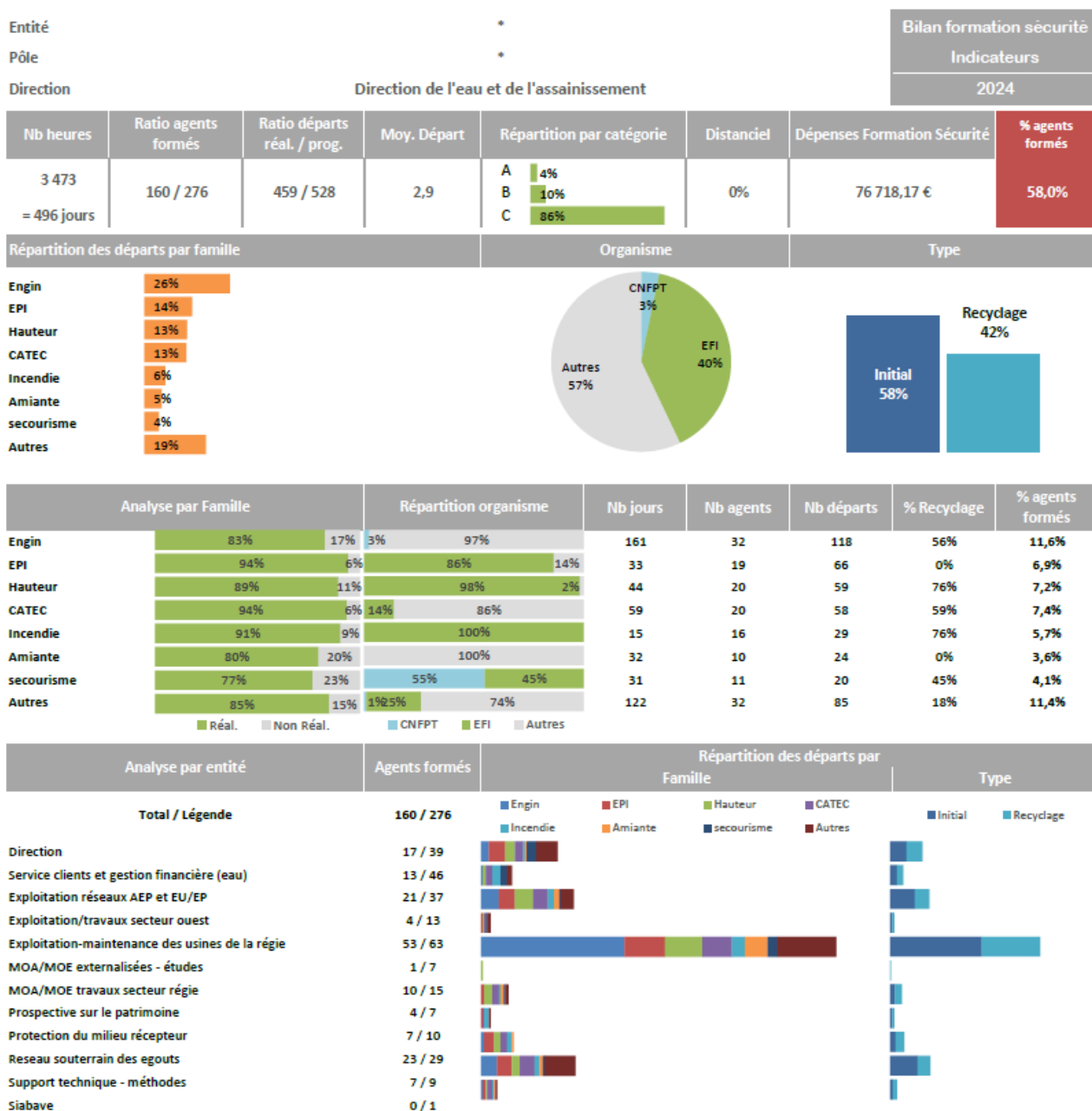
□ Indicateur n°2 – Accidents / répartition dans le temps



- La DEA a comptabilisé, en 2024, 11 accidents de travail dont 9 ayant occasionnés un arrêt de travail (Citis).
- 93 citis ont été enregistrés sur cette période. L'accident ayant occasionné le plus dommage est l'accident du 3 septembre 2024 à la STEP (maintenance/coupure perceuse à colonne).

B. Un état des lieux des formations/autorisations réalisées sur l'année 2024

Indicateur n°3 – Tableau de bord des formations



□ Indicateur n°4 – Autorisations et habilitations / répartition par famille

Famille	Electricité	Engin	AIPR	Gaz	SST
Nombre	79	281	Concepteur : 62 Encadrants : 21 Opérateur : 51	29	50

C. Suivi des équipements de protection individuelle

Bilan financier -assainissement de 2024 :

- EPI :	45 965 €TTC
- EPI cat 3 :	23 165 € TTC
- Vêtements :	32 090 € TTC

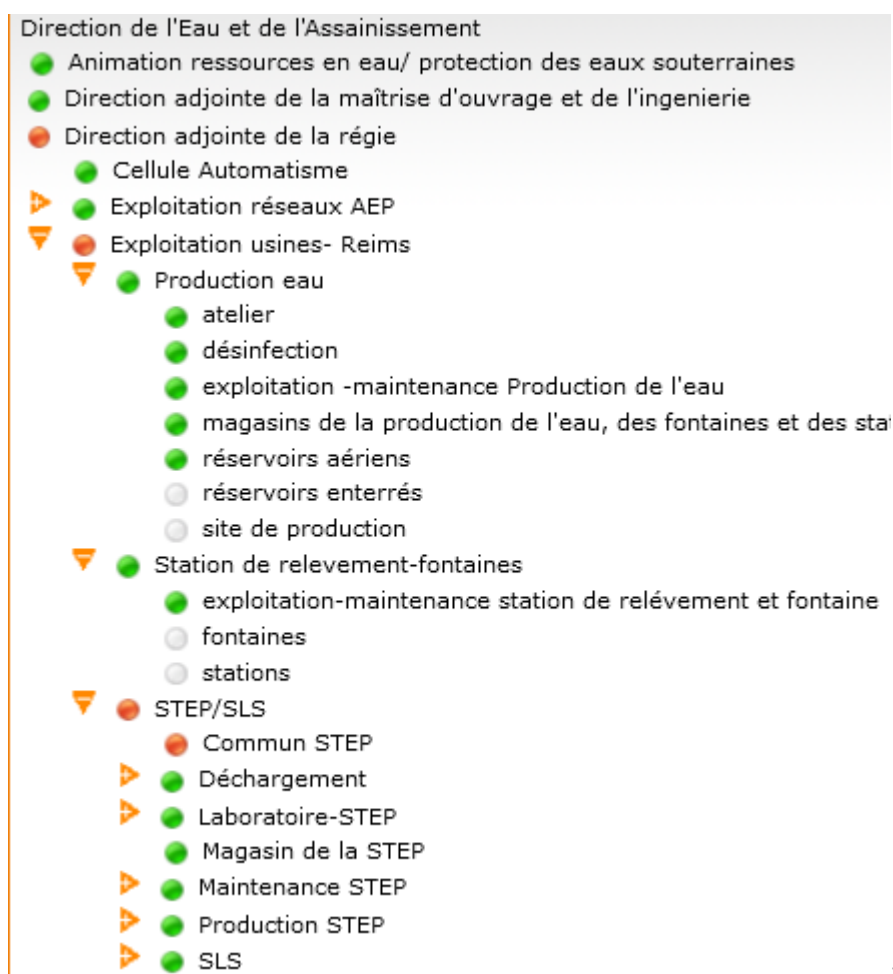
Bilan financier - eau potable de 2024 :

- EPI :	20 541 € TTC
- EPI cat 3 :	6 717 € TTC
- Vêtements :	17 777 € TTC

PARTIE II – PLAN D’ACTION

D. Les unités de travail dans l’unité organisationnelle

Plusieurs remises à jour des évaluations des risques sur le secteur « Exploitation usines » ont été réalisées. Une visite F3SCT est prévue au second semestre sur UT: Production de l’eau-atelier :



Trust 01/06/2025

L'évaluation des risques de secteur Exploitation réseaux AEP est programmé à compter du second semestre 2025. Les 7 UT réseaux souterrains feront l'objet d'une évaluation des risques initiale.

E. Synthèse sur l'évaluation des risques de cette UO – juin 2025

Les principaux changements du document unique sur le secteur STEP ont été la refonte de l'unité « Laboratoire » (découpe de l'ut en 5 ut) et l'ajout de l'unité « saponification ».

La DEA s'appuie sur l'expertise d'un réseau de 8 assistants de prévention :

- ☐ M. _____ pour le secteur stations de relèvement et fontaines de la régie
- ☐ M. _____ et M. Durieux pour le secteur réseaux
- ☐ M. _____ pour la STEP
- ☐ M. _____ pour le secteur sud
- ☐ M. _____ pour le secteur est
- ☐ M. _____ pour le secteur support technique – méthodes
- ☐ M. _____ pour le secteur protection du milieu récepteur

_____ intégrera prochainement le réseau pour assurer la mission d'AP sur le secteur STEP. (Formation initiale prévue au second semestre)

Ce réseau est animé depuis février 2024 par M. Devilliers, conseiller de prévention du service prévention santé et sécurité.

Nota : En juin 2025, l'ensemble des assistants a participé à la création et l'animation d'une partie des ateliers proposés lors de la journée sécurité de la DEA : rappel CATEC, conduite à tenir en cas d'accident, les EPI, manipulation des extincteurs.

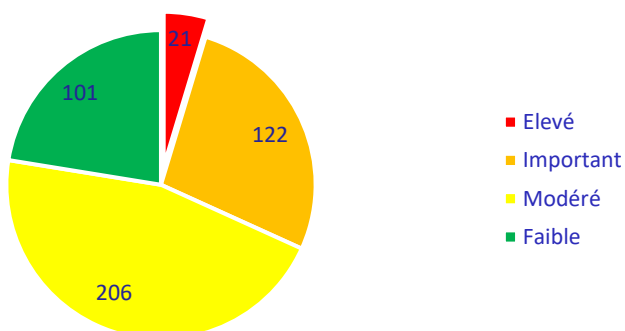
Pour rappel, les critères d'évaluation sont :

- La gravité notée de 1 (blessure légère) à 4 (blessure mortelle)
- La fréquence notée de 1 (exposition quotidienne) à 4 (exposition annuelle)
- La maîtrise du risque notée de 1 (aucune mesure de prévention) à 4 (les mesures permettent de maîtriser au mieux la situation dangereuse)

Ainsi la plus haute note est 64 ($4 * 4 * 4$) et la plus faible 1. Si, au cours d'une évaluation, une nouvelle situation est notée entre 3 et 4 pour le critère gravité et 1 ou 2 pour le critère maîtrise, une alerte et des propositions de mesures correctrices sont adressées dans les plus brefs délais au directeur et aux managers de l'unité concernée.

☐ Indicateur n°5– EvRP / répartition par score

UO : DEA exploitation usines



Le plan d'action s'orientera en priorité sur les situations classées comme risque élevé.

F. Plan d'action 2025/2026 - sécurité

- **STEP-Saint Brice**

- **UO : Laboratoires**

UT concernées : ensemble

Mesure n°1 :

⇒ Réorganiser la salle technique pour faciliter le nettoyage des contenants et limiter le risque biologique (poste de nettoyage, lave-mains, mobiliers, signalétique...)

- **Pilote :**
- **Appui technique :**
- **Délai :** Juillet 2025

Mesure n° 2 :

⇒ Analyser l'air. L'évaluation des risques chimiques a permis d'identifier 7 polluants pouvant présenter un risque par inhalation (CMR)

- **Pilote :**
- **Appui technique :**
- **Délai :** décembre 2025

Mesure n° 3 :

⇒ Etablir un référentiel d'accueil sécurité spécifique aux activités du laboratoire. Ce référentiel complètera le contenu de l'accueil sécurité établi pour la STEP.

- **Pilote :**
- **Appui technique :**
- **Délai :** décembre 2025

- **Effondrement/réaction dangereuse** : L'utilisation des GRV est très largement répandue sur le site. Les GRV rencontrés le plus fréquemment sont en polyéthylène renforcés par une cage en acier. Le GRV est un contenant fragile qui présente certaines vulnérabilités : en particulier une sensibilité à la chaleur et aux chocs qui peuvent occasionner son percement, son éclatement, voir la détérioration de sa vanne de vidange.
Il a été constaté à plusieurs reprises la présence d'empilement pouvant être considéré instable ou non sécurisé et l'absence d'information, sur certains contenants, pour faciliter l'identification du contenu.

UT concernées : ensembles

Mesure n°1 :

⇒ Réorganiser la gestion des GRV et établir les modes opératoires (réception, dépotage, réemploi, stockage, élimination...)

- **Pilote**
- **Appui technique** :
- **Délai** : Décembre 2025

Mesure n°2 :

⇒ Réaliser un ¼ heure prévention sur les risques

- **Pilote** :
- **Appui technique** :
- **Délai** : Octobre 2025

- **Electricité** : L'analyse des risques a permis d'identifier des points d'amélioration dans la maîtrise de ce risque

UT concernées : ensembles

Mesure n°1 :

⇒ Doter en EPI dédiés à la haute tension les opérateurs HT

- **Pilote** :
- **Appui technique** :
- **Délai** : Septembre 2025

Mesure n°2 :

⇒ Intégrer aux modes opératoires « basculement des transformateurs HT » les mesures de prévention.

- **Pilote** :
- **Appui technique** :
- **Délai** : Juillet 2026

Mesure n°3 :

⇒ Auditer l'organisation de la gestion des opérations électriques (qui est identifié comme chargé d'exploitation électrique ? comment est défini le chargé de travaux, le chargé de consignation ? pour chaque travail, le chargé de travaux « B2 » et le(s) exécutant(s) « B1 » sont-ils bien identifiés ? etc...) et formaliser par écrit l'organisation.

- **Pilote :**
- **Appui technique :**
- **Délai :** Avril 2026

Mesure n°4 :

⇒ Remettre en état la porte du local électrique de la zone déshydratation

- **Pilote :**
- **Appui technique :**
- **Délai :** Mars 2026

- **Ecrasement :** ce risque a été identifié lors de la mise en place des bennes Ampiroll pour collecter les déchets des dégrilleurs. Pendant l'opération de levage, un opérateur installe une palette sous les bennes lors de la dernière étape de mise en place. Cette palette permet la sur-élévation de l'avant des bennes pour faciliter l'écoulement des eaux résiduels

UT concernée : zone local bennes - nettoyage

Mesure n°1 :

⇒ Substituer la palette – 2 solutions étudiées : la création d'un chariot « chandelle » pour éloigner l'opérateur de la zone de danger ou la mise en place d'un dispositif de levage et de maintien sous les bennes (coussin de levage...)

- **Pilote :**
- **Appui technique :**
- **Délai :** Octobre 2025

- **SLS :** Lors de l'évaluation des risques et l'analyse d'un accident de travail (Ville), il a été identifié la nécessité de sécuriser les fosses et de sécuriser les zones d'interaction (véhicules/piétons)

UT concernée : SLS

Mesure n°1 :

⇒ Installer une protection collective autour des fosses pour limiter le risque de chute de hauteur (plateforme)

- **Pilote :**
- **Appui technique :**
- **Délai :** Avril 2026

Mesure n°2 :

⇒ Remettre à jour le plan de circulation du site

- Pilote :
- Appui technique :
- Délai : Septembre 2025

Mesure n°3 :

⇒ Diffuser les instructions et mettre à jour les protocoles de déchargement

- Pilote :
- Appui technique :
- Délai : Octobre 2025

- **Chute de hauteur** : 3 situations de chute jugées non maîtrisées ont été identifiées

UT concernées : Ronde d'exploitation-floculation

Mesure n°1 :

⇒ Contrôler le bon état des garde-corps et améliorer la sécurisation des accès aux fosses sur l'ensemble des plateformes des clarificateurs

- Pilote :
- Appui technique :
- Délai : Septembre 2025

Mesure n°2 :

⇒ Etudier la faisabilité de remplacer le chargement manuel des trémies de polymères (aspiration, convoyage...) et limiter ainsi les déplacements sur l'escalier d'accès.

- Pilote :
- Appui technique :
- Délai : Décembre 2025

UT concernées : Production et maintenance

Mesure n°3 :

⇒ Etablir un guide d'utilisation des EPI antichute permettant d'identifier l'EPI adapté à la tâche ou à l'ancrage. Compte tenu de la diversité des moyens de protection individuelle proposés aux opérateurs. Ce travail permettra également d'évaluer l'intérêt de maintenir les longues de maintien dans les kits EPI.

- Pilote :
- Appui technique :
- Délai : Janvier 2026

- **Machine** : 5 situations ont été évaluées comme risque élevé

UO concernée : pré traitement

Mesure n°1 :

⇒ Equiper la zone dégrilleur d'un système de levage conforme pour réaliser les interventions de maintenance (curatives ou préventives)

- **Pilote** :
- **Appui technique** :
- **Délai** : Juin 2025

Mesure n°2 :

⇒ Améliorer ou substituer le plancher mobile d'intervention pour limiter les risques d'effondrement

- **Pilote** :
- **Appui technique** :
- **Délai** : Juin 2025

UO concernée : déshydratation

Mesure n°3 :

⇒ Etudier la possibilité de substituer la commande filaire du pont-roulant situé dans le local presse par une commande radio. L'opérateur n'a pas une vision complète de la zone de transfert (angles morts). Si cette substitution est impossible ajouter des miroirs et définir une zone d'attente pour les piétons lors des déplacements.

- **Pilote** :
- **Appui technique** :
- **Délai** : Décembre 2025

Mesure n°4 :

⇒ Modifier le dispositif de graissage de chaîne de la presse à boues pour supprimer le graissage manuel

- **Pilote** :
- **Appui technique** :
- **Délai** : Décembre 2025

Mesure n°5 :

⇒ Etudier la pertinence de l'implantation des arrêts d'urgence et améliorer la signalétique

- **Pilote** :
- **Appui technique** :
- **Délai** :

UO concernée : SLS

Mesure n°6 :

⇒ Contrôler la conformité de la remise en route du process pour empêcher les démarrages intempestifs.

- **Pilote :**
- **Appui technique :**
- **Délai :** Décembre 2025

Mesure n°7 :

⇒ Rédiger la notice sécurité (mise en sécurité avant intervention...). Les modalités d'un maintien à l'arrêt sûr ne sont pas claires.

- **Pilote :**
- **Appui technique :**
- **Délai :** Décembre 2025

Mesure n°8 :

⇒ Sécuriser les carter mobiles. Actuellement l'ouverture des carters ne met pas en sécurité la zone dangereuse qui devient accessible après le retrait des carters.

- **Pilote :**
- **Appui technique :**
- **Délai :**

- **Chimique :** le site dispose d'installation d'aspiration pour les locaux (ou espaces) pollués. Aucun examen et contrôle en 2024 et aucune mise en service n'ont été réalisés hors laboratoire.

Mesure n°1 :

⇒ Planifier les examens et contrôles et établir une gamme de maintenance

- **Pilote :**
- **Appui technique :**
- **Délai :** Janvier 2026

Mesure n°2 :

⇒ Planifier une analyse de l'air dans la zone déshydratation ou sur le poste agent d'exploitation

- **Pilote :**
- **Appui technique :**
- **Délai :** mai 2026

- **Dépotage** : la mise à jour des protocoles de sécurité a soulevé de nombreuses interrogations sur les règles internes à appliquer.

Mesure n°1 :

⇒ Mettre à jour les consignes de dépotage et les protocoles de déchargement

- **Pilote** :
- **Appui technique** :
- **Délai** : Décembre 2025

- **Levage** : L'identification des accessoires n'est pas toujours possible (absence des plaques). Il est impossible de garantir le suivi et le respect de la charge maximale utile.

UO concernée : déshydratation

Mesure n°1 :

⇒ Améliorer l'identification des accessoires (levage ou ancrage).

- **Pilote** :
- **Appui technique** :
- **Délai** : Avril 2026

Mesure n°2 :

⇒ Remplacer les chariots de levage défectueux

- **Pilote** :
- **Appui technique** :
- **Délai** : octobre 2025

- **Espaces verts** : Une nouvelle équipe dédiée à l'entretien des espaces verts sera prochainement formée. Elle devra, entre autres, gérer le débroussaillage de 60 hectares d'espace naturel.

UT concernée : Equipe polyvalente entretien et travaux

Mesure n°1 :

⇒ Développer la mécanisation des interventions pour réduire le risque de chute de plain-pied et le risque lié à l'activité physique (vibrations...)

- Pilote :
- Appui technique :
- Délai : fin 2025

Mesure n°2 :

⇒ Vérifier les besoins en EPI

- Pilote :
- Appui technique :
- Délai : fin 2025

Mesure n°3 :

⇒ Compléter, si nécessaire, les compétences des opérateurs (formation petits matériels, SST...)

- Pilote :
- Appui technique :
- Délai : fin 2025

Mesure n°4 :

⇒ Etudier l'opportunité de gérer en régie la destruction des nids de vespides (EPI, certification, limites...)

- Pilote :
- Appui technique :
- Délai : fin 2025

- **Eau potable**

- **Machine** : L'atelier dispose d'un parc de machines-outils

Ut concernée : Eau potable - atelier

Mesure n°1 :

⇒ Evaluer la conformité des machines-outils (tour à métaux)

- **Pilote** :
- **Appui technique** :
- **Délai** : Décembre 2025

- **Manutention manuelle** : le mouvement de bascule de la remorque dédiée au transport des bonbonnes de gaz peut déséquilibrer l'agent.

Ut concernée : Eau potable -

Mesure n°1 :

⇒ Modifier la remorque (poignées...)

- **Pilote** :
- **Appui technique** :
- **Délai** : Décembre 2025

- **Sauvetage** : interventions dans les espaces confinés

Ut concernée : Eau potable - réservoir

Mesure n°1 :

⇒ Programmer un exercice avec les services de secours

- **Pilote** :
- **Appui technique** :
- **Délai** : été 2026

- **Stations de relèvement et fontaines**

- **Sauvetage** : interventions dans les espaces confinés

Ut concernée : Exploitation – maintenance des stations de relèvement

Mesure n°1 :

⇒ Identifier les sites où l'option « extraction » par le surveillant, pour la réalisation d'un sauvetage, n'est pas actuellement envisageable. Et afficher la hauteur entre le point d'ancrage et le sol (nécessaire pour le choix du stop-chute)

- **Pilote** :
- **Appui technique** :
- **Délai** : Octobre 2025

Mesure n°2 :

⇒ Classifier les espaces confinés pour déterminer le niveau d'exigence des mesures de sécurité (CATEC...).

- **Pilote** :
- **Appui technique** : Groupe de travail
- **Délai** : Avril 2026

- **Sensibilisation :**

¼ heure prévention - Thèmes 2025/2026 :

- ☐ GRV
- ☐ Consignation mécanique
- ☐ Risque biologique (par contact)
- ☐ Accessoires de levage
- ☐ Dépotage
- ☐ Fortes chaleurs (hydratation, coup de chaleur)

Mesure n°1 :

⇒ Organiser une journée sécurité (1 journée)

- **Pilote :**
- **Appui technique :**
- **Délai :** 1^{er} semestre 2026

La DEA a également programmé, pour le service de l'exploitation des réseaux, les mesures suivantes :

Mesure n°1 :

⇒ Etudier l'opportunité de déployer des dispositifs de protection pneumatique pour les fouilles

- **Pilote :**
- **Appui technique :**
- **Délai :** Décembre 2025

Mesure n°2 :

⇒ Etudier l'opportunité d'acquérir de nouveaux trépieds pour équiper les hydrocureuses

- **Pilote :**
- **Appui technique :**
- **Délai :** Octobre 2025

Mesure n°2 :

⇒ Etudier la nécessité d'habiliter les opérateurs BF (fouille-ripage)

- **Pilote :**
- **Appui technique :**
- **Délai :** Novembre 2025

A retrouver sur Alizé

<https://alize.grandreims.fr>

**Direction de l'eau
et de l'assainissement**

Signature :